



Promotions scolaires
Commune de Veyrier
vendredi 26 juin 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2026

Rejet par le conseil d'Etat de la demande des associations de quartier concernant l'aménagement de l'intersection des routes du Stand-de-Veyrier, Veyrier et Antoine-Martin

La demande adressée par les associations des Intérêts de Vessy et Veyrier-Rasses Marais à l'Office cantonal des transports (OCT) et au département de la santé et des mobilités (DSM) visant à conserver le giratoire provisoirement mis en place dans le cadre des travaux aux Grands Esserts a été reçue par le bureau du Conseil municipal. Les associations indiquent que, depuis la mise en place du rond-point en remplacement des feux à ce carrefour, le trafic est plus fluide et les nuisances ont été réduites.

Le Conseiller d'État à la tête du DSM, Pierre Maudet, a répondu que «cette requête ne pouvait aboutir du fait que le réaménagement de ce carrefour s'inscrit dans le projet du bus à haut niveau de service (BHNS) entre Veyrier et Carouge, et qu'il fait également l'objet d'un accord entre le Canton et la commune dans le cadre du développement des Grands Esserts».

L'installation de feux est prévue, dès le mois de mai afin de garantir des contrôles d'accès depuis les routes du Stand-de-Tir, de Vessy et chemin de Place-Verte, la priorité des bus, ainsi que la sécurisation des cyclistes et piétons.

Le Conseil administratif (CA) répond aux précé- dentes demandes :

- La commune veille au respect de la réglementation pour la taille des haies en bordure des trottoirs. Leur largeur, d'un mètre minimum, voire 1 m 20, doit permettre le passage de poussettes, d'engins d'entretien... En l'absence de trottoirs, il est primordial que les haies n'entravent pas la chaussée.
- Il est difficile pour le CA de répartir équitablement les lieux des manifestations entre les trois secteurs que compte la commune (le village, Pinchat et Vessy). Celles d'une certaine ampleur se tiennent à l'école de Grand-Salève et au Grand-Donzel à Vessy, tandis que de plus petites peuvent se dérouler au village. Pinchat ne compte aucune véritable infrastructure. La fête du 1^{er} août a maintenant lieu au Grand-Donzel, et lorsque l'esplanade Jean-Piaget sera terminée, il sera possible d'organiser de grands événements dans cette nouvelle centralité.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Fontaine de César : le Conseil municipal accepte les travaux supplémentaires

Le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement de CHF 60'000 en mai 2023 pour la rénovation de la Fontaine de César et l'aménagement de ses abords. Un complément à ces travaux a dû être réalisé, notamment la prolongation d'un muret et l'installation d'une barrière à bascule. **Le coût, d'un montant de CHF 15'499.70, nécessite un crédit d'investissement complémentaire, qui est unanimement accepté.**

Le CA présente son projet de végétalisation du préau de l'école Grand-Salève.

Le préau de l'école, très minéral, accumule la chaleur en été, ce qui est pénible pour les enfants. En février 2024, à la demande de la commune, un mandataire a réalisé un avant-projet pour la végétalisation du préau. L'association de parents d'élèves de la commune de Veyrier (APCV) en a demandé la révision et a suggéré d'engager une démarche participative, impliquant les différents utilisateurs du lieu. Le Conseil administratif a tenu compte des résultats de ce travail dans le projet qu'il présente, chiffré à CHF 440'000.

Les partis votent à l'unanimité l'entrée en matière, ainsi que le renvoi de la proposition dans la commission Aménagement et constructions. En revanche, le renvoi en commission des Finances demandé par le groupe LJS-Vert'libéraux est refusé avec 21 voix contre et 5 pour.

Le Conseil municipal entre en matière et accepte lors d'un vote immédiat avec 25 voix pour et une abstention - la radiation de la servitude d'usage de stationnement public, sise sur la parcelle 4577, au chemin Sur-Rang.

PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

De nouvelles prérogatives pour les Conseillers municipaux suppléants

Le bureau du Conseil municipal propose d'apporter au règlement du Conseil municipal, la modification consistant à élargir les attributions des élus suppléants afin qu'ils puissent «remplacer un membre du bureau du Conseil municipal lors des réunions de ce dernier, sans toutefois être président(s), et siéger au sein d'une commission, sans la présider ou être rapporteur(s)». **L'entrée est matière est acceptée avec 22 voix pour et 4 abstentions ; le vote immédiat avec 18 voix pour, 3 contre et 5 abstentions, et la délibération avec 20 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.**

La résolution concernant le trafic transfrontalier sera transmise au Conseil d'État

Elle vise notamment à : agrandir le P+R de la douane afin de favoriser l'utilisation des transports publics ; intensifier la pression côté France pour que le parking du téléphérique, accessible depuis l'autoroute, le soit également depuis la route départementale et devienne un P+R ; et 3^e invite (prêtant à controverse) créer des dispositifs pour prioriser les transports en commun entre la douane et les giratoires de Petit-Veyrier et Sierne, sur la route du Pas-de l'Échelle, afin que le BHNS et le bus 8 ne soient pris dans les embouteillages. **Tous les groupes, signataires de cette résolution, votent l'entrée en matière ; la 3^e invite est maintenue, avec 13 voix pour, 12 contre et 1 abstention et le projet de résolution est accepté en vote immédiat avec 23 voix pour et 3 abstentions.**

Recherche de solutions éclairées pour plus de sécurité route de Veyrier

Sont présentés au Conseil municipal : une motion - dont tous les groupes sont cosignataires - ainsi qu'une pétition signée par 71 communiens, traitant toutes deux, d'une même problématique, à savoir le manque d'éclairage public route de Veyrier, entre le rond-point du Stand de Tir et le carrefour des Grands Esserts. L'extinction des feux, ici comme sur certaines zones communales, génère une insécurité, principalement pour les piétons et deux-roues. Un éclairage intelligent - prôné par la motion - combinant LED à faible consommation et un dispositif de gradation adaptatif pourrait remédier au problème. En outre, sur le tronçon concerné, des candélabres bas pourraient être installés ; les autorités cantonale et communale ont eu un échange à ce sujet. **Tous les groupes entrent en matière et votent un renvoi de la motion et de la pétition en commission Énergie et environnement avec 25 voix pour et une abstention.**

Séance du 21 avril 2026

Plusieurs points concernent les aménagements routiers réalisés (ou à envisager) pour améliorer la sécurité tout en garantissant la tranquillité des riverains.

Rue des Boulangers apaisée...

Il n'est plus possible, en venant de la douane, de tourner à gauche rue des Boulangers. Ayant fait l'objet d'un arrêté du département de la santé et des mobilités (DSM), cette mesure-test a été validée par l'Office cantonal des transports (OCT), ainsi que par le Conseil administratif. En continuité de cette mesure, des aménagements seront mis en place chemin Sous-Balme pour freiner la vitesse, souvent inadaptée sur cette zone de rencontres 20 km/h (ce qui est également le cas, rue des Boulangers).

Le préau du groupe scolaire de Grand-Salève sera végétalisé : un cas d'école ?

Tous les groupes votent le crédit d'investissement de CHF 440'000 destiné à ces travaux favorables au bien-être des enfants et aux autres utilisateurs du lieu. La démarche participative qui a été engagée est unanimement saluée. Reste à la dupliquer ailleurs, comme à l'école de Bois-Gourmand, où la problématique est la même, suggèrent les Socialistes-Vert.e.s.

Le groupe le Centre demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal un chiffrage des frais de fonctionnement. Il propose que ces coûts soient systématiquement communiqués en même temps que les crédits d'investissement, pour chaque projet.

Éclairage de la route de Veyrier : la pétition est classée

La commission Énergie et environnement suggère de classer la pétition dont l'objet est proche de celui de la motion «pour un éclairage public intelligent, sobre, sécuritaire et respectueux de l'environnement», qui est toujours en traitement. Un courrier, préparé à l'intention des pétitionnaires, fait mention des points évoqués par la commission, indiquant notamment que les compétences des communes en la matière sont très souvent limitées au regard de celles du Canton, et que l'éclairage de la route de Veyrier sera amélioré à la fin des travaux en cours. Afin d'avoir des discussions plus approfondies sur la motion, la commission Énergie et environnement prévoit de convoquer des experts lors de prochaines séances.

Place aux chiffres !

Aucune augmentation significative en matière de criminalité pour l'année 2025

Les statistiques policières 2025 de la criminalité à Veyrier, comparées à celles de 2024, ne montrent rien «d'alarmant».

L'analyse des comptes 2025 qui présentent un excédent de charges de CHF 462'137, est renvoyée en commission des finances

Le compte de résultats présente un montant de CHF 38'875'442,76 aux charges et de CHF 38'413'305,56 aux revenus. La fortune communale s'élève à CHF 105'373'754 au 31 décembre 2025. L'excédent de charges de CHF 462'137 est inférieur à ce qui avait été budgété ; crédits complémentaires inclus. Les charges totales sont presque identiques à celles de l'exercice précédent et les revenus, inférieurs aux prévisions, sont également en diminution (du fait notamment de la baisse des impôts des personnes physiques votée fin 2025). In fine, ce résultat est «conforme à l'excédent de charges figurant dans les attentes budgétaires de l'administration communale», laquelle restera attentive à la conjoncture.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Adoption, dès cette législature, d'un nouveau règlement relatif à la rente versée aux Conseillers administratifs à la fin de leur fonction

Afin d'harmoniser le montant des rentes dans toutes les communes genevoises, le Grand Conseil a modifié la loi sur l'administration des communes (LAC) et son règlement. Pour respecter les règles cantonales, Veyrier doit adopter ce nouveau règlement, bien qu'un système d'indemnisation existe au sein de la commune depuis 2015. Seul le Centre souhaite s'abstenir pour une question d'éthique car la loi ne prévoit, ni exception, ni adaptation. **L'entrée en matière, l'acceptation du vote immédiat et la délibération sont votées avec 23 voix pour et 3 abstentions.**

L'habitat groupé prévu route de l'Uche pourra être construit avec un indice d'occupation du sol de 0,6

Le 14 octobre 2025, le Conseil municipal avait voté une délibération assortie de conditions, notamment d'un amendement demandant de mettre à la disposition de la commune une surface brute de plancher pour la création d'équipements publics, abandon fortement regretté par Veyrier Ensemble. Le service des affaires communales (SAFCO) et l'Office des autorisations de construire (OAC) ont déclaré l'irrecevabilité de cette délibération au motif qu'elle ne pouvait pas être soumise à condition. Il convient donc de l'annuler pour en prendre une nouvelle tenant compte de la modification du projet. Ses requérants ont, en effet, pris en considération les diverses requêtes (exception faite de l'amendement). Le PLR, le Centre, et les Socialistes-Vert.e.s proposent un vote immédiat tandis que Veyrier Ensemble, qui aurait aimé réexaminer la pertinence de son amendement en commission et les LJS-Vert'libéraux demandent un nouveau renvoi en commission Aménagement et constructions. **L'entrée en matière est votée avec 25 voix pour et une abstention, le vote immédiat avec 16 voix pour et 10 contre et la délibération avec 17 voix pour, 7 contre et 2 abstentions.**

PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Motion pour le label «Commune en santé»

Les Socialistes-Vert.e.s proposent que le Conseil administratif s'engage dans une démarche de labellisation auprès de l'Office cantonal de la santé pour que Veyrier obtienne le label «commune en santé». Ce dispositif permet à une commune d'être accompagnée pour renforcer son engagement en faveur de la santé de ses habitants. Les groupes, excepté le PLR, entrent en matière. La motion est renvoyée en commission des Affaires sociales, culture, sports et manifestations.

■ Martine Urli



Le procès-verbal officiel des séances du Conseil municipal peut être consulté sur le site internet communal.

Journée portes ouvertes

20 juin
de 10h à 17h



La caserne des sapeurs-pompiers volontaires de Veyrier vous ouvre ses portes le temps d'une journée

Au programme : démonstrations, présentations du matériel et activités variées. De quoi ravir les petits comme les grands.



Un bar ainsi qu'un repas sont prévus afin que vous puissiez vous restaurer directement sur place.

Nous aurons aussi le plaisir d'accueillir le Téléthon durant cet événement.

TELETHON 

FÊTE DE LA PETITE ENFANCE

AVEC LA PARTICIPATION DE L'EVE DE LA CIGOGNE, LES ÉTOURNELLES, LE SABOTIER, L'ÉCOLE EDEN, LA SALÉSIENNE, L'EVE GRAND-SALÈVE, L'EVE BOIS-GOURMAND, L'EVE TOUR-DE-PINCHAT, LE CENTRE DE LOISIRS ET LES TSHM

6 JUIN 2026
9H30 À 14H

AU GRAND-DONZEL
ROUTE ANTOINE MARTIN 21,
1234 VESSY

VOYAGE

ATELIERS MOTEURS, CRÉATIFS, MANIPULATIONS, MUSIQUE ET MAQUILLAGE

AU PAYS

MARCHÉ AUX JOUETS DE L'ASSOCIATION DE PARENTS DE LA COMMUNE DE VEYRIER

DES LIVRES

RESTAURATION SUR PLACE

COMMUNE DE
VEYRIER

PAS DE MOUSTIQUE TIGRE CHEZ MOI



Ne pas laisser dehors des objets
- bâches, jouets, pneus... - qui
peuvent retenir de petites flaques.



Ne pas utiliser des produits non
ciblés qui détruisent les prédateurs
du moustique tigre.



Retourner tous
les pots ou récipients
inutilisés.



Vider au moins une fois par
semaine tout récipient ouvert
contenant de l'eau.



Fermer hermétiquement tous les
récipients qui ne peuvent pas être vidés
(réservoirs, pieds de parasols, etc.).



Si c'est possible,
mettre du sable pour éviter
la présence d'eau.



Traiter les points d'eau stagnante
des canalisations avec
un anti-larve biologique non nocif.



Respecter les plans d'eau naturels
où les prédateurs du moustique tigre
l'empêchent de s'implanter.

JARDINS ET BALCONS :
Les bons réflexes pour
tenir le moustique tigre
à distance.



CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se plaît dans les zones habitées et évite les espaces naturels.
- Quelques centimètres d'eau stagnante durant une semaine peuvent suffire pour faire émerger une nouvelle génération de moustiques tigres.
- Les sites de ponte qui ne peuvent pas être supprimés (grilles, etc.) nécessitent un traitement avec un anti-larve ciblé non nocif pour l'environnement. Attention, ne jamais utiliser d'autres produits.



RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

En savoir plus et trouver le bon anti-larve :
www.ge.ch/moustique-tigre

Pourquoi lutter contre le moustique tigre ?

Le moustique tigre est un insecte exotique qui ne fait pas partie de la nature locale. Son implantation entraîne deux conséquences indésirables :

● Une gêne importante

Ce moustique vit à proximité des habitations. La femelle est active toute la journée et pique avec beaucoup d'insistance durant plusieurs semaines dans un espace réduit.

Etre piqué par un moustique tigre n'implique aucune mesure sanitaire particulière en l'absence des maladies exotiques concernées.

● Un risque lié à des maladies exotiques

Le moustique tigre est une source de préoccupation pour la santé publique car il peut diffuser le virus de maladies exotiques comme la dengue, le zika et le chikungunya. Ces maladies peuvent être à l'origine de symptômes grippaux et, dans certains cas, de complications sévères.

A Genève, ce risque est faible car ces virus tropicaux restent exceptionnels. Un moustique tigre peut toutefois piquer une personne rentrée malade d'un voyage, puis contaminer une autre personne. Plus les effectifs de moustiques tigres sont maintenus à un niveau bas, plus ce risque est réduit.

En cas de symptômes fiévreux au retour d'un voyage dans une région où la dengue, le zika ou le chikungunya sont présents, consultez votre médecin.



Un anti-larve non nocif pour l'environnement

Pour traiter les petites accumulations d'eau qui ne peuvent pas être supprimées (comme les bouches (grilles) d'évacuation des eaux claires), utiliser les anti-larves indiqués par les autorités, efficaces et non nocifs pour l'environnement. Ces produits font intervenir des bactéries qui ciblent les larves des moustiques et ménagent ainsi la santé humaine et la nature. Attention, ne jamais utiliser d'autres produits (insecticides, produits chimiques, etc.) qui peuvent entraîner des effets nocifs et contre-productifs en détruisant les prédateurs naturels du moustique tigre.

Comment reconnaître un moustique-tigre ?

- Il se trouve dans les zones construites et peut être actif durant la journée.
- Il est plus petit que la plupart des espèces de moustiques indigènes : son corps mesure environ 5 mm et ne dépasse pas une pièce de 5 centimes avec les pattes déployées.
- Il est zébré de noir et de blanc mais plusieurs espèces locales ont une coloration similaire : de près, on le reconnaît au trait blanc derrière la tête et à ses pattes marquées de blanc aux articulations.



UN NOUVEL ESPACE COMMUNAL

Un projet d'avenir qui se concrétise

La Commune de Veyrier franchit une étape importante avec la transformation du site de l'ancienne salle communale en un nouvel espace, pensé comme un lieu de vie, de services et de rencontres pour la population.

Depuis le 2 mars, l'ancienne salle communale n'est plus accessible, la phase de déménagement est terminée. Elle a permis notamment le transfert du mobilier et le démontage de certains éléments qui seront réutilisés dans le futur espace, dans un esprit de continuité et de durabilité. Le chantier est entré dans sa phase active avec la mise en place de la clôture de chantier et le début des travaux.

L'autorisation de construire est entrée en force le 17 mars 2026. L'abattage de certains arbres débutera prochainement. La Commune précise que les arbres classés, tels que le magnolia et le cèdre, seront conservés. Par ailleurs, si l'ancienne salle communale sera démolie, la Maison Prins et le rural, bâtiments protégés, seront préservés.

Le futur espace communal comprendra plusieurs bâtiments. Une nouvelle maison communale accueillera diverses associations locales, une bibliothèque, une nouvelle salle du Conseil municipal ainsi qu'une salle des commissions, qui pourra également servir aux mariages civils. La Villa Prins sera rénovée et continuera d'abriter les TSHM. Le projet prévoit aussi des logements étudiants et deux arcades commerciales, dont un tea-room.

La fin du chantier est prévue pour 2028. Ce projet offrira à Veyrier un espace communal renouvelé, moderne et fonctionnel, tout en respectant son patrimoine et l'attachement de la population à ce site emblématique. La Commune continuera d'informer régulièrement les habitantes et habitants de l'avancement des travaux.



LE SERVICE DES ROUTES ET ESPACES VERTS (SREV)

En action sur la commune

Ces derniers mois, le Service des routes et espaces verts (SREV) a mené plusieurs interventions visant à renforcer la sécurité et améliorer la qualité des espaces publics.

Au chemin de Pinchat, 42 chênes ont été élagués et deux arbres présentant un danger ont dû être abattus. Ces travaux ont permis de sécuriser la circulation, tant pour les véhicules que pour les piétons, en particulier les enfants empruntant cet itinéraire pour se rendre à l'école de Pinchat. Dans une logique de renouvellement du patrimoine arboré, ces deux arbres ont été remplacés au mois de mars par un chêne rouge et un chêne chevelu, plantés sur le parking en matière du Salève, à proximité de l'école.

Le SREV a également finalisé les travaux de la parcelle 5209, parcelle voisine du terrain de football du village. Les zones impactées par le chantier ont été réhabilitées avec la plantation d'arbres et d'arbustes aux abords de l'école du Grand-Salève. Des semis ont été réalisés, mêlant gazon de loisir et gazon fleuri, afin d'apporter fonctionnalité, diversité et une touche de couleur à ces espaces. Enfin, plusieurs aménagements viennent compléter l'ensemble : l'installation d'un banc supplémentaire, la pose d'un totem explicatif à proximité du module de sport et du terrain de pétanque, ainsi que la remise en place de l'arche d'ombrage sur la parcelle 5209, qui retrouve ainsi son usage initial.